I. Elaboration

La politique de prise en charge de la douleur a été définie dans le cadre du Projet d'Établissement 2021/2025. Elle résulte d'une réflexion menée conjointement avec la CME, le CLUD, la CDU, ainsi que le Copil Qualité / Gestion des Risques et Vigilances.

La Directrice des Soins / CRAS est la pilote de cette thématique, assistée par un co-pilote : un Médecin Anesthésiste et Président du CLUD, ainsi qu'un référent douleur, INFIRMIER anesthésiste.

Elle répond aux objectifs nationaux et régionaux, aux exigences réglementaires, ainsi qu'aux contrôles menés par les autorités compétentes (ARS, PRS, CPOM). Elle prend également en compte les besoins spécifiques identifiés par l'Établissement lors d'analyses des dysfonctionnements et des cartographies de risques a priori.

Les actions définies pour atteindre ces objectifs sont intégrées dans le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS).

II. Références réglementaires

- Bulletin officiel n°2002-21 – Ministère des Solidarités et de la Santé : mise en œuvre d'un plan triennal de lutte contre la douleur dans les Établissements de Santé.
- Guide d'orientation « Organiser la lutte contre la douleur dans les Établissements de Santé » – Ministère de la Santé.
- Projet d'Établissement.

III. Objectifs de la politique

Objectifs	Actions	Pilotes	Indicateurs de suivi
Optimiser la prise en charge de la douleur dans l'ensemble des secteurs de soin	Mettre à jour les protocoles de prise en charge Continuer de développer et proposer des outils non médicamenteux afin de soulager la douleur (casque VR) Effectuer des audits de pratique (enfant, patient non communiquant, urgence...) Réaliser des EPP sur des prises en charge spécifiques	DSSI Ref Douleur	Suivi utilisation casque VR Nombre de FEI en lien avec la prise en charge de la douleur Taux de satisfaction patients Nombre d'audits et d'EPP réalisés
Informer et former les professionnels à la prise en charge de la douleur	S'assurer de la bonne utilisation des outils d'évaluation de la douleur Former les professionnels à l'utilisation du MEOPA lors des soins douloureux Former les professionnels à la prise en charge de la douleur chez la personne âgée Poursuivre la formation des nouveaux arrivants	DSSI Ref Douleur	Nombre d'audits réalisés Nombre d'EPP réalisées Nombre de professionnels formés Nombre de supports diffusés
Piloter la prise en charge de la douleur	Dynamiser le CLUD Nommer un président de CLUD Intégrer les Représentants des Usagers à l'instance CLUD Diffuser / valoriser les actions du CLUD	DSSI / CLUD	Comptes rendus CLUD Plans d'actions issus du CLUD

SASU au capital de 260 736, 00 euros - RCS Saint-Malo 305 448 466 - N° Siret 305 448 466 00030 - APE 8610Z - TVA Intracommunautaire : FR 87 305448466

IV. Suivi et évaluation de la politique

La politique est réévaluée chaque année lors du CLUD. Les indicateurs de suivi, pilotés par le référent et le co-pilote, permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs. En fonction des résultats obtenus, de nouveaux objectifs peuvent être fixés.

La cartographie des risques est mise à jour régulièrement : les risques sont hiérarchisés, de nouveaux objectifs sont définis, les actions sont mises en œuvre, et les résultats suivis. Le PAQSS est mis à jour en conséquence.

Rédaction :	Validation Qualité	Approbation :
Fonction : DSSI Date : 07/05/2025 Signature	Fonction : RAQ/ GDR Date : 7/5/2025 Signature	Fonction : Pdt CLUD Date : Signature

SASU au capital de 260 736, 00 euros - RCS Saint-Malo 305 448 466 - N° Siret 305 448 466 00030 - APE 8610Z - TVA Intracommunautaire : FR 87 305448466